



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 avril 2023 à 16 h 45 à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et monsieur Gérald Allard (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était absent : M. Mike Touzin (district n° 3)
(absence motivée)

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 avril 2023, vers 10 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 17 AVRIL 2023 à 16 h 45, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de recueillement

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour (2023-178)
- 2° Avis de motion – règlement décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin Lac St-Pierre Ouest – voirie et terrassement
- 3° Amendement du règlement numéro 747 décrétant une dépense de 2 458 367 \$ et un emprunt de 2 458 367 \$ pour des travaux de réfection de l'avenue Pie XII et d'une partie de la rue St-Louis
- 4° Amendement du règlement numéro 748 décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier, d'aqueduc et/ou d'égout et un emprunt de 1 300 000 \$
- 5° Appel d'offres public – stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin du Lac St-Pierre Ouest
- 6° Adoption du projet de règlement numéro 754 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin Lac St-Pierre Ouest – voirie et terrassement
- 7° Appel d'offres public – réfection de la rue Notre-Dame Nord – excavation, pulvérisation et pavage



Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 14^e jour du mois d'avril 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 14 avril 2023
Gilles Pagé	par courriel le 14 avril 2023
Françoise Hogue Plante	par courriel le 14 avril 2023
Mike Touzin	par courriel le 14 avril 2023
Sylvie Noël	par courriel le 14 avril 2023
Alain Pichette	par courriel le 14 avril 2023
Gérald Allard	par courriel le 14 avril 2023

2023-178

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 17 avril 2023 à 16 h 45 tel que présenté.

2023-179

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION ET RECONSTRUCTION DE LA BERGE EN BORDURE DU CHEMIN LAC ST-PIERRE OUEST – VOIRIE ET TERRASSEMENT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gérald Allard qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin Lac St-Pierre Ouest – voirie et terrassement.

2023-180

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 747 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 458 367 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 458 367 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE PIE XII ET D'UNE PARTIE DE LA RUE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 747 afin de diminuer l'emprunt;



CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a décrété, par le biais du règlement numéro 747, une dépense de 2 458 367 \$ et un emprunt de 2 458 367 \$ pour des travaux de réfection de l'avenue Pie XII et d'une partie de la rue St-Louis;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, il est permis de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque les modifications ne changent pas l'objet de l'emprunt et qu'elles n'augmentent pas la charge des contribuables, ce qui est le cas en l'espèce;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le titre du règlement numéro 747 est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 747 décrétant une dépense de 2 458 367 \$ et un emprunt de **2 258 367 \$** pour des travaux de réfection de l'avenue Pie XII et d'une partie de la rue St-Louis »;

QUE l'article 3 du règlement soit remplacé par le suivant, à savoir :

« Article 3 Acquittement des dépenses

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **2 258 367 \$** sur une période de 20 ans et d'approprier une somme de 200 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté aqueduc. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-181

AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 748 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER, D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUT ET UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement 748 afin de diminuer l'emprunt;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a décrété, par le biais du règlement numéro 748, une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour des travaux de réfection du réseau routier, d'aqueduc et/ou d'égout;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, il est permis de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque les modifications ne changent pas l'objet de l'emprunt et qu'elles n'augmentent pas la charge des contribuables, ce qui est le cas en l'espèce;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD ALLARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE le titre du règlement numéro 748 est remplacé par le suivant :

« Règlement décrétant une dépense en immobilisations pour des travaux de réfection du réseau routier, d'aqueduc et/ou d'égout de 1 300 000 \$ et un emprunt de **1 130 000 \$** »

QUE l'article 3 du règlement soit remplacé par le suivant, à savoir :

« **ARTICLE 3 ACQUITTEMENT DES DÉPENSES**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de **1 130 000 \$** sur une période n'excédant pas 20 ans et d'approprier une somme de 170 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté pavage. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-182

APPEL D'OFFRES PUBLIC – STABILISATION ET RECONSTRUCTION DE LA BERGE EN BORDURE DU CHEMIN DU LAC ST-PIERRE OUEST

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour les travaux de stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin du Lac St-Pierre Ouest;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

2023-183

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 754 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION ET RECONSTRUCTION DE LA BERGE EN BORDURE DU CHEMIN LAC ST-PIERRE OUEST – VOIRIE ET TERRASSEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gérald Allard en vertu de la résolution 2023-179 de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 754 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux de stabilisation et reconstruction de la berge en bordure du chemin Lac St-Pierre Ouest – voirie et terrassement.

2023-184

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME NORD – EXCAVATION,
PULVÉRISATION ET PAVAGE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour la réfection de la rue Notre-Dame Nord – excavation, pulvérisation et pavage;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 55.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT